Quand enfance rime   
avec délinquance

L'éditorial d'Yves Thréard du 3 décembre 2008

PUBLICI

Alors que trois jeunes filles risquent vingt ans de prison pour avoir bêtement craqué une allumette dans une boîte aux lettres - l'incendie causera la mort de dix-huit personnes -, la France s'interroge sur le sort qu'il convient de réserver à ses jeunes délinquants. Un rapport sera remis aujourd'hui à la garde des Sceaux, qui propose d'abaisser la responsabilité pénale de 13 à 12 ans. Dans le même temps, une proposition resurgit pour aller plus loin et détecter les troubles du comportement dès le plus jeune âge, à 2 ou 3 ans.

Le débat monte entre les partisans et les détracteurs de ces deux projets. Il dépasse les appartenances politiques, renvoie chacun à son passé, à son expérience. Bref, il met brutalement les adultes face à leurs propres responsabilités.

D'un côté, il y a ceux qui constatent que le monde a changé, statistiques à l'appui. La société est de plus en plus violente, de plus en plus jeune. En 1945, un mineur sur 166 était mis en cause dans une affaire pénale ; aujourd'hui, un sur 30. Chaque année, 180 000 jeunes sont poursuivis, âgés pour la moitié d'entre eux de 13 à 15 ans lorsqu'ils sont traduits en justice. Les faits divers se succèdent, suscitant l'indignation, provoquant le ras-le-bol. Et quand les sauvageons que Fabius a appelés un jour de novembre 2006 après l'incendie d'un bus à Marseille les «salopards» sont appréhendés, on découvre qu'ils n'ont pas le profil innocent des adolescents d'après-guerre.

Parmi les premiers, Nicolas Sarkozy a considéré qu'il fallait donc apporter de nouvelles réponses à cette dangereuse évolution. Suivi par une majorité de l'opinion publique, et quelques responsables de gauche. Notamment Manuel Valls.

De l'autre côté, il y a ceux qui, tout en partageant le même constat, sont toutefois pris par le remords. Comme s'ils se reprochaient de n'avoir pas vu grandir leur progéniture. Comme s'ils s'accusaient de n'avoir pas tout prévu pour préserver la jeunesse des affres de la vie en société. Pour eux, enfermer un gamin de 12 ans entre quatre murs ou soumettre un petit de 2 ans à un examen psychiatrique pose un sérieux cas de conscience. C'est l'enfance qu'on assassine ! Et ceux-là ne sont pas tous de gauche. Jean-François Copé ou Christine Boutin, entre autres, ont exprimé de sincères et compréhensibles réserves.

Alors quelle est la solution ? Certainement pas dans le statu quo. La réalité de 2008 n'est, bien sûr, plus celle de 1945. Même les mots pour décrire la délinquance juvénile ont changé. Ils sont plus durs, ils traduisent l'exaspération. Le rapport sur la réforme de 1945 remis aujourd'hui préconise d'ailleurs de requalifier le tribunal pour enfants en tribunal pour mineurs ; le juge des enfants, en juge des mineurs.

Le débat ne trouvera pas d'issues valables dans un affrontement caricatural, droite contre gauche, laxistes contre répressifs. Il est délicat, difficile. Mais si le pragmatisme commande de s'affranchir de tout angélisme, commençons par faire en sorte qu'enfance rime le moins souvent possible avec délinquance.